

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 9 JUIN 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi 9 juin à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Gérard THEVENON, Alexandre BOTELLA, Camille LECUNFF-GUILLARD, Francis PETRICIG, Danièle SANTESTEBAN, Michel JEANNOT, Virginie MAS.

Étaient excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Mme CHABERT), Olivier SUSINI (pouvoir à M. PETRICIG)

Objet : Modalités de remboursement des usagers de la Piscine Intercommunale Muroise – COVID 19

Monsieur le Président explique que suite aux diverses décisions gouvernementales pour lutter contre la pandémie de COVID 19, la piscine intercommunale muroise est fermée aux différents publics depuis le 24 octobre dernier.

Monsieur le Président précise que de ce fait les abonnés n'ont pu bénéficier que de quelques cours et activités pour l'année 2020-2021 et que nombres d'entre eux demandent un remboursement.

Il rappelle que les tarifs appliqués lors de l'inscription en septembre 2020 sont ceux notifiés dans les délibérations D 15 02 13 du 24 juin 2015 et D 16 03 15 du 22 juin 2016.

Monsieur le Président propose aux usagers deux solutions afin de limiter les remboursements et inciter les abonnés à revenir quand la situation sanitaire le permettra :

- 1- Une carte Multi'Pass nominative valable pour l'année 2021/2022 créditée du nombre de séances non réalisées en 2020/2021,
- 2- Un remboursement au prorata des activités réellement effectuées mettant ainsi un terme à l'abonnement annuel en cours.

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les solutions proposées pour rembourser les usagers,
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au 6718 pour mandater les remboursements.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 9 juin 2021

Le Président

Henri MONTELLANO

